

À L'ATTENTION DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE SES PARTENAIRES

Paysage urbain et historique

Rapport détaillé phase I – Novembre 2024



CONSEIL
DE QUARTIER
VIEUX-QUÉBEC-CAP-BLANC
COLLINE PARLEMENTAIRE



COMITÉ DES CITOYENS
DU VIEUX-QUÉBEC



TABLE DES MATIERES

NOTES DE LA RÉDACTION	3
INTRODUCTION	4
1. L’AFFICHAGE COMMERCIAL	5
1.1 Les enseignes sur les façades	5
1.2 L’affichage dans les fenêtres	6
1.3 Les tréteaux	6
1.4 L’éclairage des façades.....	7
1.5 Les drapeaux sur les bâtiments.....	7
1.6 Les parasols et auvents de terrasse	8
1.7 Nos recommandations générales	8
1.8 Nos recommandations spécifiques.....	9
2. LA MISE EN LUMIÈRE DE LIEUX OU D’IMMEUBLES PATRIMONIAUX	11
2.1 Le respect du plan lumière	11
2.2 Nos recommandations générales	12
3. L’ENTRETIEN DES LIEUX PUBLICS, LA PROPRETÉ DES SITES ET DES RUES.....	14
3.1 Les parcs et lieux publics	14
3.2 La propreté des rues.....	15
3.3 Nos recommandations générales	17
3.4 Nos recommandations spécifiques.....	17
CONCLUSION	18

NOTES DE LA RÉDACTION

Les acronymes suivants ont été utilisés pour ne pas alourdir inutilement le texte :

CQVQCBCP : Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Coline parlementaire

CCVQ : Comité des citoyens du Vieux-Québec

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

OVPM : Organisation des villes du patrimoine mondial

CUCQ : Commission d'urbanisme et de conservation de Québec

DEL : diode électroluminescente

SDC : Sociétés de développement commercial

CCNQ : Commission capitale nationale du Québec

INTRODUCTION

La présente réflexion est issue d'une initiative commune du CQVQCBCP et du CCVQ. Les résidents du Vieux-Québec reconnaissent les investissements majeurs effectués et à venir par les différents paliers gouvernementaux pour rendre à notre quartier historique toute sa splendeur et consolider son statut de ville reconnue au patrimoine culturel de l'UNESCO.

Ces mêmes résidents sont fiers de leur milieu de vie et ont, pour la plupart, choisi ce quartier par amour de tout ce qu'il représente. À bien des égards, ils sont mieux que quiconque, capables d'apprécier les investissements faits en vue d'embellir cet arrondissement. Mais lorsqu'ils prêtent attention à ce qu'ils voient, ils sont également en mesure de déceler des comportements, des actions ou des inactions défavorables au maintien d'un paysage urbain de qualité. Ces activités nuisibles ou ces omissions d'encadrer les agissements prohibés peuvent rapidement entacher visuellement son image de marque, et parfois, accentuer la perception d'un lieu commercialisé à outrance voire même un parc d'attraction en devenir.

Notre présente réflexion citoyenne porte sur 3 grands thèmes :

1. L'affichage commercial
2. La mise en lumière de lieux ou d'immeubles patrimoniaux
3. L'entretien des lieux publics et la propreté des sites et des rues

Notre objectif est de proposer à la Ville et à ses principaux partenaires actifs du Vieux-Québec quelques correctifs et initiatives rapidement applicables, à peu de frais, pour optimiser la mise en valeur de notre patrimoine, limiter certains excès commerciaux et corriger certaines négligences d'entretien.

Le « Panel des Maires de l'OVPM » s'est doté d'une feuille de route 2024 qui précise 15 grandes orientations à prioriser. Trois de ces 15 orientations sont directement en lien avec notre démarche :

- › Protéger et optimiser le patrimoine tant architectural que paysager et urbain.
- › Prioriser et privilégier le dialogue avec les acteurs locaux, notamment les résidents.
- › Mieux gérer le tourisme de masse et la commercialisation à outrance qui en découle.

Le Vieux-Québec est reconnu ville du patrimoine mondial de l'UNESCO et le maire de la Ville de Québec assure présentement un mandat à la présidence de l'OVPM, ce qui justifie encore plus la référence à la feuille de route qui, en plus, a été adoptée au congrès de l'OVPM tenu à Québec en 2022. Par conséquent, la Ville de Québec devrait être préoccupée à donner l'exemple face à ses consœurs de l'OVPM. La protection du paysage visuel devrait être une de ses priorités pour respecter son statut et les attentes des visiteurs envers une ville patrimoniale.

Bref, d'autres villes patrimoniales et touristiques font possiblement les mêmes constats que ceux que nous faisons. Nous nous inspirons donc des bonnes pratiques de certaines. Nous avons pris le temps de nous inspirer des visites de certains des membres du groupe de travail et des promenades visuelles disponibles facilement sur YouTube.

1. L’AFFICHAGE COMMERCIAL

L’affichage commercial sous toutes ses formes¹ exige un permis de la Ville de Québec et une autorisation de la CUCQ.

- › La démarche prend généralement de 2 à 4 mois pour un dossier complet.
- › Il y a rarement une vérification pour assurer que l’enseigne installée respecte le permis. Il semblerait même que certains commerces font des installations sans permis compte tenu des délais d’approbation trop longs.
- › Pour tous les points touchant l’affichage commercial dans le Vieux-Québec, (enseigne, lumières DEL, tréteaux, etc.), la Ville dispose d’une équipe de 4 inspecteurs. Ces derniers réagissent presque exclusivement aux plaintes. Ils sont surtout dédiés aux suivis des permis de construction et de rénovation.
- › Lorsqu’il y a une infraction, la Ville signifie un avertissement au fautif. S’il y a récurrence de la plainte, une amende de 2000\$ est transmise et elle peut grimper jusqu’à 3000\$ à 4000\$ si l’infraction n’est pas corrigée. Plusieurs dossiers vont jusqu’en cour municipale avant que des amendes soient réellement chargées. Certaines entreprises préfèrent payer l’amende après avoir étiré les délais au maximum en cour municipale. Les procédures moyennes sont de 3 à 4 ans. Et même après un jugement, il peut s’écouler de longs mois avant que l’infraction soit corrigée.

1.1 Les enseignes sur les façades

Le règlement précise qu’une demande de permis avec plan et devis est obligatoire pour l’affichage sur un bâtiment. Le dossier doit également être autorisé par la CUCQ. Les matériaux exigés sont le bois et l’acier et l’enseigne doit être éclairée par une projection externe ou par rétroéclairage. Il ne semble pas y avoir d’explications pour justifier la présence d’affiches éclairées DEL. Il est important de rappeler qu’un géant comme McDonald’s s’est conformé à la réglementation il y a plusieurs années, c’est possible d’appliquer la réglementation qu’il y a de la volonté. De même pour l’affichage en anglais à outrance comme les *OPEN* lumineux et les tréteaux/menus en anglais seulement.



On remarque en arrière-plan qu’une grande chaîne comme McDonald’s respecte l’affichage en métal sans jeu de lumière excessif contrairement à un autre magasin

¹ Source : Division Gestion du cadre bâti, Ville de Québec, discussion avec un employé responsable de ce dossier



Plusieurs affiches éclairées sont malheureusement installées dans les fenêtres et bien souvent en anglais.

1.2 L'affichage dans les fenêtres

Un commerce peut utiliser l'équivalent de 25 % de la superficie des fenêtres en façade. Seule la partie inférieure de la fenêtre peut être utilisée. L'affiche ne peut pas être rétroéclairée et l'usage de néon est totalement interdit. Ici encore, nous sommes d'avis qu'une partie importante des affiches ou des néons en fenêtre n'ont jamais fait l'objet d'une demande de permis ou d'attention par la Ville.

1.3 Les tréteaux

Ils sont permis, mais l'usage est limité à un par adresse. Un règlement précise la grandeur. Le fini doit être sur ardoise ou un carton noir écrit à la main. Le cadre doit être en acier ou en bois. Aucune impression publicitaire n'est permise sur ces tréteaux. Le tréteau doit permettre une circulation piétonne de 1.75 mètre sur un trottoir. Si cette largeur ne peut être respectée, il doit être installé parallèlement au bâtiment. Les tréteaux sont interdits du 15 novembre au 15 mars dans tout le Vieux-Québec et en tout temps dans la rue.



Il y a eu multiplications de l'usage des tréteaux, souvent plus qu'un par adresse, de tous les formats, souvent commercialisés au nom d'un fournisseur, très rarement sur fond d'ardoise. Ce sont surtout des affiches publicitaires et promotionnelles. Ils sont souvent installés en plein centre des trottoirs et parfois même dans la rue. Ils se sont particulièrement multipliés dans les rues St-Jean, Ste-Anne, de Buade et le Petit Champlain. Ils sont très présents, même en hiver malgré l'interdiction.



Plusieurs exemples de tréteaux et de commercialisation. Il est possible de compter plus de 5 affiches pour un seul restaurant

1.4 L'éclairage des façades

Il est obligatoire de demander un permis pour tout ajout d'éclairage sur une façade d'immeuble dans le Vieux-Québec. Selon le responsable à qui nous avons parlé à la Ville, les demandes sont quasi inexistantes. La réglementation actuelle ne précise rien en regard des éclairages à DEL avec multiplication des effets de couleurs. La rue Saint-Louis présente plusieurs exemples d'excès. Il y a un impact important sur la qualité de vie des résidents soumis à un éclairage nocturne envahissant. Il serait aussi important que les éclairages privés s'harmonisent avec les éclairages de la CCNQ. Plusieurs éclairages privés présentement s'harmonisent très mal au caractère patrimonial et diminuent la qualité de vie de résidents à proximité en ne limitant pas les heures d'éclairage.



Effet d'entraînement sur la rue Saint-Louis

1.5 Les drapeaux sur les bâtiments

Un permis est obligatoire pour toute installation de drapeaux. La limite actuelle est de 4 sur une façade. Les drapeaux permis sont ceux du Canada, du Québec, de la Ville et du commerce spécifiquement. Le règlement indique l'obligation de les garder en bon état. Pour un restaurant italien ou irlandais par exemple, il est permis de mettre les drapeaux du pays concerné.

① On compte plus de 9 drapeaux corporatifs!



Plusieurs drapeaux pour 1 seul établissement.

① Ou encore sur une autre photo, on voit 4 drapeaux aux couleurs de Ferrari



Encore plusieurs drapeaux.

① Il est important de mentionner que tous les commerces avec des drapeaux en mauvais état sont également non conformes puisque les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs drapeaux.



Drapeaux largement abîmés.



6 drapeaux pour 1 seul restaurant

1.6 Les parasols et auvents de terrasse

Ces accessoires de terrasse de toutes les couleurs et très souvent commercialisés à outrance sont omniprésents. Nous observons que la plupart des villes patrimoniales optent généralement pour l'uniformité de formes et de couleurs, sans commercialisation.



Quartier Petit-Champlain



Exemple d'une Ville italienne

1.7 Nos recommandations générales

- Prévoir une communication régulière par la Ville afin de rappeler les obligations réglementaires en matière d'affichage dans le Vieux-Québec auprès des gens d'affaires et des SDC. Nous sommes convaincus qu'une forte majorité des commerçants comprend l'importance de préserver rigoureusement le caractère patrimonial du quartier et qu'ils s'y conforment déjà. Nos quelques échanges avec des commerçants nous portent à croire que la plupart connaissent peu la réglementation actuelle voire l'ignorent complètement.
- Élaborer un processus d'émission de permis plus rapide, spécifiquement pour le Vieux-Québec, considérant la nature saisonnière de plusieurs activités commerciales et considérant les obligations de la Ville afin de conserver le statut de ville patrimoniale de l'UNESCO (cible 2 mois). Prévoir une équipe dédiée à l'émission.
- Ajouter plus de ressources dédiées au Vieux-Québec en matière d'inspection afin de cesser de réagir essentiellement à la délation des citoyens. La Ville doit devenir proactive et assumer sa responsabilité à faire respecter sa réglementation.
- Spécifiquement pour le Vieux-Québec, en raison à son appartenance au patrimoine de l'UNESCO, vérifier la possibilité d'accélérer les processus légaux en cour municipale et appliquer la réglementation existante à l'aide d'amendes déjà prévues.
- Produire et déposer à la CUCQ, au conseil de quartier, au comité de citoyen du Vieux-Québec et aux SDC un bilan annuel des interventions correctives qui ont eu cours et des dossiers spécifiques en procédures juridiques. Actuellement, suite à une plainte, nous recevons un avis que la plainte sera traitée, mais que les conditions et les délais demeurent confidentiels.

1.8 Nos recommandations spécifiques

- Maintenir avec **rigueur** l'application du règlement actuel sur les enseignes dans le Vieux-Québec en insistant notamment sur le choix des matériaux et en interdisant toutes formes d'éclairage DEL ou trop intrusives.

- Permettre l'usage d'**un seul** tréteau par adresse commerciale comme déjà prévu dans le règlement. Celui-ci devra respecter un format spécifique avec cadre en bois ou en métal avec fond en **ardoise**, sans commercialisation par un fournisseur. Le tréteau doit être installé le plus près possible de la façade du bâtiment. Il est interdit si l'espace piéton de 1.75 mètre ne peut être respecté. Il est en tout temps interdit dans la rue, même si la rue est piétonne en saison ou de manière permanente. Si une terrasse saisonnière est permise, le tréteau ne peut qu'être parallèle à ladite terrasse. L'interdiction d'utiliser des tréteaux du 15 novembre au 15 mars doit être maintenue et respectée. À titre d'exemple, dans les villes italiennes de Venise, Florence et Rome, les tréteaux sont interdits à l'exception des terrasses de restaurant ou un seul tréteau avec cadre de bois et fond en ardoise, sans commercialisation, est permis à l'entrée de la terrasse et installé parallèlement à cette dernière.



Coup de cœur



- S'assurer que la modification de l'éclairage d'une façade soit réalisée en respectant le processus de demande de permis. L'éclairage additionnel ne doit permettre que la **mise en valeur architecturale** de l'édifice, fait dans un souci d'esthétisme et de cohérence avec le bâti environnant et son caractère patrimonial. L'usage de variations de couleur, que permet maintenant la DEL, devra être encadré ou limité afin d'éviter les excès qui ne servent finalement qu'à des fins commerciales. La rue Saint-Louis est l'endroit où l'on retrouve plusieurs excès. Un souci important doit être accordé à la pollution lumineuse et à la protection de la qualité de vie des résidents.
- Faire respecter la réglementation concernant le bon entretien des drapeaux. Comme dans la plupart des villes patrimoniales du monde, seuls les immeubles gouvernementaux et municipaux devraient avoir le droit de faire flotter les drapeaux nationaux et/ou de la Ville. Pour les commerces, l'usage de drapeaux devrait être encadré et limité à un par adresse (et non par façade) pour les bars et restaurants seulement.
- Tous les autres supports de commercialisation doivent être interdits comme :

- › Oriflammes (déjà interdits), mais un règlement non appliqué.
- › Gros cornets en plastique
- › Personnages animaliers
- › Étalage quotidien de marchandises sur les trottoirs et dans les rues
- › Toutes les formes de supports lumineux visibles dans les fenêtres et les portes d'entrée.

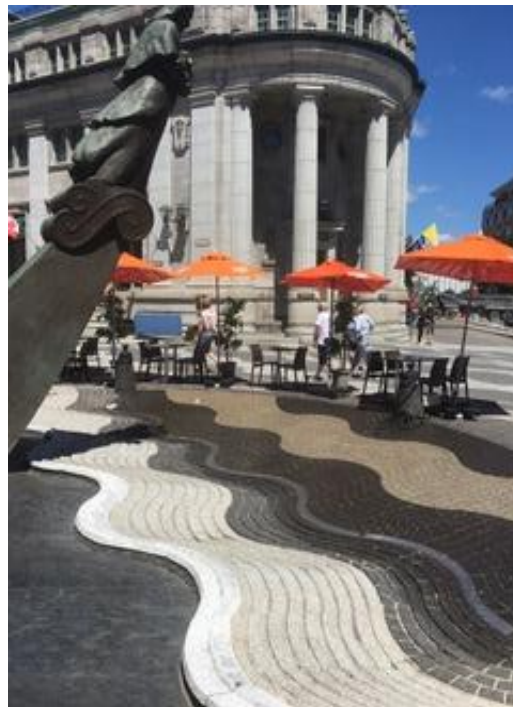


Exemple d'étalage de marchandises



Autre exemple d'étalage

- Avec les avancées technologiques, prévoir un encadrement légal pour l'usage des écrans promotionnels installés à l'extérieur ou dans les fenêtres en façade. Voici 3 exemples d'usagers actuels :
 - › La Commission de la Capitale nationale à Place des Canotiers.
 - › Parc-Canada sur la terrasse Dufferin, sur les Plaines et près de la porte Saint-Louis
 - › Le théâtre Le Diamant près de la Place d'Youville
- À l'exemple d'une forte majorité de Villes patrimoniales, favoriser l'installation de parasols et d'auvents normés pour la ou les couleurs, pour le format et la structure et interdire toute forme de commercialisation à l'exception du nom du commerce, mais en limitant l'espace utilisé à cette fin à une proportion à définir.



Des tables et des parasols devant l'œuvre d'art La Vivrière qui est d'ailleurs hors de fonction.

2. LA MISE EN LUMIÈRE DE LIEUX OU D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

2.1 Le respect du plan lumière

En 1998, la CCNQ a établi un plan lumière pour la Capitale nationale. À l'époque, 63 sites avaient été identifiés comme patrimoine bâti ou paysage emblématique méritant d'être valorisés par une mise en lumière.

À ce jour, 21 projets ont été réalisés. De ces 21, nous avons le privilège d'en avoir 11 dans le Vieux-Québec. Les voici:

- › L'église Notre-Dame-des-Victoires;
- › L'édifice Price;
- › Les silos du Vieux-Port;
- › La cour intérieure du Vieux-Séminaire;
- › La porte Saint-Louis et les fortifications;
- › La porte Saint-Jean et les fortifications;
- › L'église Notre-Dame-de-la-Garde;
- › Le Parlement;
- › Le Château Frontenac;
- › Le cap Diamant et les fortifications sous la terrasse Dufferin (ce projet fut le tout premier réalisé en 2003);
- › Et tout récemment, l'hôtel de ville.

Pour le Vieux-Québec, ces lieux ont été choisis pour leur qualité emblématique de l'histoire de Québec et de l'importance de mettre en valeur leur architecture. Pourrait-on imaginer aujourd'hui que ces 11 endroits se retrouvent dans le noir?

Lors de la réalisation d'un projet, le propriétaire du lieu doit assurer la planification et la réalisation et assumer l'ensemble des coûts. Le projet doit être autorisé par la CUCQ. Cette dernière fournit un guide détaillé de réalisation.

Constatations 2024:

- › La qualité de l'entretien varie d'un projet à l'autre. Une mention favorable revient au Château, au Collège-François-de-Laval et à la Basilique-Cathédrale.
- › Généralement, il n'y a pas de véritable plan d'entretien ou de remplacement.
- › Les projets les plus anciens sont énergivores et provoquent de la pollution lumineuse.
- › Certains lieux ont été en partie ou complètement abandonnés. Le cap Diamant et les fortifications sous Dufferin sont complètement dans le noir depuis 3 ans. Le toit de l'édifice Price est aussi complètement dans le noir depuis 2 ans et une bonne partie des éclairages sur ces murs sont défectueux. Le Château et l'édifice Price sont des repères dans le paysage urbain de nuit du Vieux-Québec. Si ces lieux ont été priorisés dans le passé, les mêmes arguments d'alors sont certainement tout autant valables aujourd'hui.

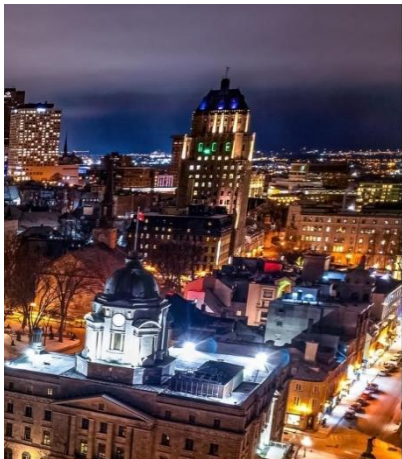
2.2 Nos recommandations générales

Si les mises en lumière de la tour Eiffel et de la Fontaine de Trevi devenaient défectueuses, en combien de temps, selon vous, la réparation serait-elle réalisée ?

La réponse est probablement *“très rapidement”* puisque ce sont des lieux emblématiques. La communauté et l'industrie touristique ne toléreraient probablement pas que leurs éléments ‘cartes postales’ soient ainsi négligés.

Nous devons avoir les mêmes exigences pour nos lieux emblématiques. Nous recommandons donc :

- À très court terme, que la Ville assume un leadership auprès de ses partenaires pour que la mise en lumière du cap Diamant et de ses fortifications soit fonctionnelle d'ici le printemps 2025 avec les techniques modernes d'éclairage alliant économie d'énergie et réduction de la pollution lumineuse. Ce lieu avait été priorisé il y a plus de 20 ans pour des raisons encore tout à fait valables aujourd'hui. L'entrée par le fleuve permet de capter toute l'histoire de la seule ville fortifiée en Amérique du Nord. Il en va de même pour l'Édifice Price.



Édifice Price aujourd'hui avec sa toiture dans le noir et à peine 30% de l'éclairage des façades en fonction. Crédit photo : CCNQ

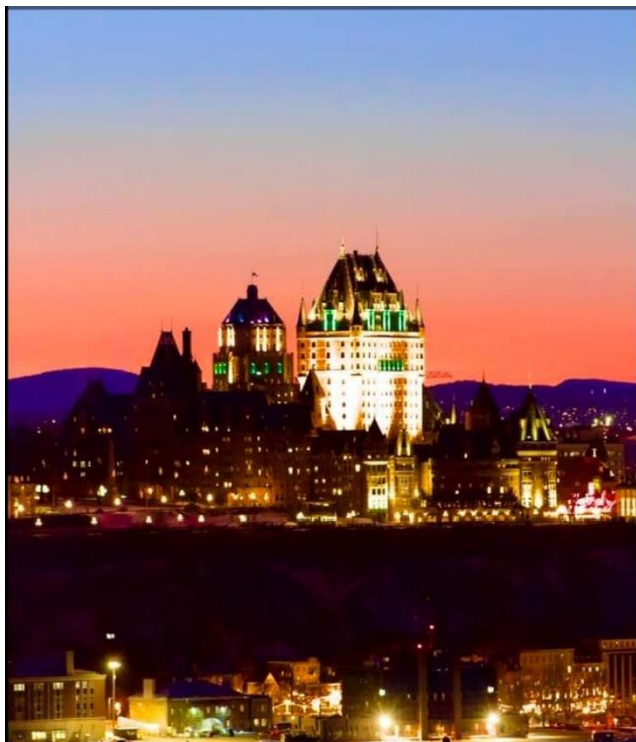


Édifice Price alors que sa mise en lumière était pleinement fonctionnelle. Crédit photo : CCNQ

- Pour assurer un entretien uniforme et de qualité de l'ensemble des 21 sites, identifier une organisation responsable de leur bon fonctionnement et de leur entretien et établir des standards exigeants de remise en fonction lors de bris. Le partage des coûts entre les partenaires concernés doit être géré dans des ententes à définir. Les citoyens et les touristes n'ont que faire des préoccupations à savoir qui est propriétaire et qui doit payer.
- Former un groupe de travail permanent incluant les différents partenaires qui gèreront : l'autorisation des nouveaux projets, l'évolution technologique, les plans d'entretien, le partage des coûts de mise en place et d'entretien. Nous recommandons qu'il n'y ait pas de nouveaux projets autorisés avant la mise à niveau des installations actuelles.



Mise en lumière fonctionnelle dans les dernières années...



Cap Diamant dans le noir. crédit photo : Denis Chouinard



Depuis 3 ans, le cap Diamant et ses fortifications sont presque entièrement dans le noir. Crédit photo : CCNQ

3. L'ENTRETIEN DES LIEUX PUBLICS, LA PROPRETÉ DES SITES ET DES RUES

3.1 Les parcs et lieux publics

L'entretien des parcs et des lieux publics est de première importance pour notre quartier qui accueille plus de 4 millions de visiteurs par année. Nous ne croyons pas qu'il y ait un débat à faire sur l'impact que peut avoir leur entretien et leur bonne condition générale sur la qualité perçue de l'expérience touristique des visiteurs et sur la qualité de vie des résidents.

Des dizaines voire des centaines de millions sont investis pour les construire et les résultats sont toujours à la hauteur. Mais, comme pour nos immeubles personnels, de simples négligences d'entretien, peu coûteuses à corriger la plupart du temps, viennent affecter l'expérience des usagers et l'image de marque de notre ville.

« Si nous avons les moyens de le construire, nous devons avoir les moyens et la discipline de l'entretenir avec rigueur et avec des standards élevés »

▪ Place des Canotiers

- Jeux d'eau périodiquement non fonctionnels
- Arbres morts non remplacés
- Plus de 50% des projecteurs de vapeur d'eau non fonctionnels en 2023
- Éclairage du site régulièrement en défaut.
- De grands espaces dédiés aux aménagements paysagers, laissés en friche où la mauvaise herbe domine outrageusement.



La Place des Canotiers dans ses meilleurs jours avant le bris de jets d'eau et coupe d'arbres sans les remplacer. Crédit photo : CCNQ

▪ Parc Montmorency

- Entretien négligé de certains espaces de végétation



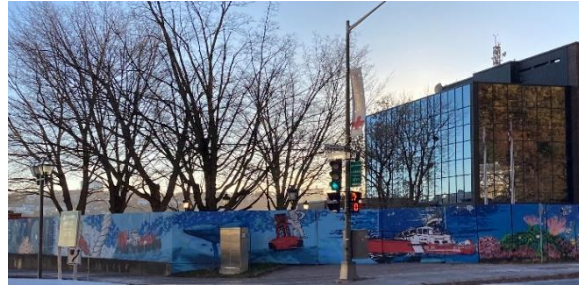
Après des dizaines de millions en investissement des différents paliers de gouvernement pour refaire les fortifications du parc Montmorency, un petit coin de verdure/fleurs semble oublié.



- **Signalisation de travaux abandonnés**



Des bornes laissées en plan pendant plusieurs mois.



Des barrières laissées en place après une fin de travaux datant de plus d'un an près de la Traverse.



Oriflammes et affichage en apparence temporaire, mais permanent depuis plusieurs mois



Des blocs de béton abandonnés sur un endroit hautement fréquenté par les touristes

3.2 La propreté des rues

La propreté de plusieurs rues est déficiente notamment en raison de la présence de sacs d'ordures et de récupération laissés sur le trottoir en tout temps sans respect des jours de collecte. La rue Garneau en est un bon exemple. Cette rue est utilisée comme une cour arrière. Cette rue a souvent été citée par des citoyens comme une « rue dépotoir ».

La présence de déchets semble créée par une minorité qui ne respecte pas la réglementation au détriment de l'environnement de tous. Les 4 millions de voyageurs qui visitent la zone patrimoniale constatent facilement ces carences. Les résidents du Vieux-Québec sont souvent les premiers à constater les négligences d'entretien. L'absence de standards d'entretien et de cohésion entre les partenaires a souvent été jugée problématique par les organisations citoyennes.

▪ **Cueillette des ordures défective, des sacs éventrés créant de la pollution**



Photo prise un jeudi matin, le lendemain d'une cueillette. La prochaine cueillette sera le samedi seulement... rue touristique. Rue Sainte-Famille



Photo prise à l'instant même où le camion passait. Ces sacs ont été laissés derrière le camion. Rue Sainte-



Les trottoirs sont souvent occupés par les ordures. Rue des Jardins



Rue des Jardins près d'une école empêchant les élèves d'avoir accès au trottoir



Rue Sainte-Ursule

3.3 Nos recommandations générales

- En collaboration avec les partenaires, que la Ville assume un leadership dans la mise en place d'une équipe dédiée pour le quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire pour l'entretien des principaux lieux et équipements publics, incluant les aménagements paysagers requis, avec des standards définis et élevés notamment de mai à octobre.
- Définir des standards d'affichage lors de travaux de voirie plus respectueux du cadre patrimonial du Vieux-Québec.
- Suite à un grand événement, établir avec les partenaires, un seul standard de remise en état du terrain aux frais du gestionnaire de l'événement en demandant un seul échancier, un seul standard de qualité, peu importe les conditions climatiques.
- Avec les partenaires, établir des standards uniformes pour la gestion de la cueillette des ordures et la localisation des poubelles.

3.4 Nos recommandations spécifiques

- Tester un ou des modèles de petits bacs ou autres solutions en priorisant certaines rues du Quartier latin par un projet pilote. Interdire pendant ce test, le dépôt sur le trottoir de sacs à ordures ou de récupération sur les rues sélectionnées.

- Rénover et réparer la Vivrière d'ici le printemps 2025 au plus tard.



- À l'exemple de plusieurs villes touristiques, dont Paris récemment, interdire dans le Vieux-Québec l'usage de fleurs en plastique ou de gazon synthétique en façade des immeubles.



Quelques exemples de gestion des ordures en Europe

CONCLUSION

La photogénie du Vieux-Québec est mondialement reconnue. Quel que soit l'image ou l'angle qui se trouve dans les lentilles suspendues au cou des touristes, le cliché sera magnifique. Toutefois, ses résidents qui y vivent au quotidien voient, à travers leurs yeux, sans lentille ni objectif, s'installer de manière pernicieuse un relâchement quant à l'importance de préserver le paysage urbain.

Comme nous l'avons démontré un peu plus haut, certains citoyens corporatifs laissent libre cours à leur imagination en produisant des créations clinquantes visant à attirer le regard du *touriste-client* sans se soucier cependant de l'impact négatif sur l'aspect patrimonial et historique du quartier. Des institutions publiques pourtant vouées en partie à la préservation du patrimoine réduisent l'entretien des infrastructures et diminuent ou cessent leurs investissements en vue de le mettre en valeur. Et finalement, même l'équipe responsable du maintien de l'ordre et de la propreté de cet arrondissement, pourtant reconnu, semble relâcher leurs engagements à cet égard.

La Ville de Québec, Ville du patrimoine mondial, en raison notamment de la notoriété de son premier magistrat, se doit d'agir. Mais pour finir, nous apportons une bonne nouvelle. En effet, inutile de concevoir un cadre réglementaire rigoureux qui incite les citoyens à préserver ce paysage estimé et apprécié. Inutile de le créer, car il existe. Le CQVQCBCP et le CCVQ ne demandent maintenant qu'à appliquer de manière rigoureuse ce qui est déjà prévu dans le grand livre des règlements de la municipalité. Respecter et faire respecter les règles et viser ainsi à préserver la beauté de notre quartier.